

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le

ID : 081-200034031-20240919-19092024_64-DE



- la mise en place d'un accompagnement au passage du permis de conduire sous conditions,
- la mise en place d'un chantier d'insertion « permanent » autour du vélo.

Ce plan d'actions serait coordonné et mis en place par un chargé de mission transition écologique, énergétique et solidaire à recruter, en lien étroit avec la chargée de mission action sociale de la CCMAV. Le Président rappelle que ce poste a été créé par délibération du Conseil communautaire en date du 3 novembre 2022.

Le projet tel que présenté, et dont le coût est évalué à 181 750,00 € pour la période 2024-2026, pourrait être couvert par le plan de financement suivant :

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| AMI Pacte Territorial des Solidarités | 53 625,00 € |
| Etat - Fonds vert | 89 000,00 € |
| Autofinancement CCMAV | 39 125,00 € |
| TOTAL HT | 181 750,00 € |

Le Conseil communautaire,

- Vu les statuts de la Communauté de Communes, notamment en matière d'action sociale,
- Vu le projet « Faciliter l'insertion sociale et professionnelle en levant les freins liés à la mobilité » dûment présenté,
- Sur proposition de la commission Aménagement du territoire et planification et du Comité des Maires,
- Ouï Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à bulletin secret à la demande d'au moins 1/3 des membres présents, à la majorité des suffrages exprimés,

Votes Pour : 16
Vote Contre : 8
Abstention : 1

APPROUVE la mise en œuvre du projet « Faciliter l'insertion sociale et professionnelle en levant les freins liés à la mobilité »,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des financements auprès du Commissariat à la lutte contre la Pauvreté d'Occitanie, de l'Etat au titre du fonds vert et de tout autre partenaire pour la réalisation de ce projet,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant, pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables liées à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme : Le Secrétaire de séance
Yves LE POEC

Le Président
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefrancois.fr le 20 septembre 2024.